

UNE ANALYSE DE LA PRIVATION EN BELGIQUE : COMPARAISON ENTRE LES PERSONNES AGEES ET LES PERSONNES NON AGEES

PAR **MANON BOLLAND***, **KAREL VAN DEN BOSCH**** ET **GIJS DEKKERS**1**

* Department of Economics à HEC-Management School, Université de Liège

** Bureau fédéral du Plan, Bruxelles

L'objectif de cet article est d'identifier les caractéristiques des individus et des ménages qui expliquent la privation matérielle en Belgique, tout en faisant une distinction entre les personnes âgées de moins de 65 ans et celles âgées de 65 ans ou plus. L'impact de diverses caractéristiques sur la privation matérielle est estimé à l'aide d'un modèle de régression logistique. Les résultats pour le groupe des jeunes montrent que bien que le revenu soit un déterminant important de la privation matérielle, d'autres caractéristiques telles que le statut d'occupation, la santé, l'âge, le nombre d'enfants, l'éducation, le statut de migrant, l'emploi rémunéré, le capital financier du ménage ainsi que la région de résidence ont un impact significatif sur la privation. Le statut d'occupation et la santé sont également des facteurs de privation très importants pour les personnes âgées, tandis que l'âge, l'éducation, le capital financier et la région ont également un effet significatif.

1. INTRODUCTION

La privation matérielle joue un rôle clé dans la stratégie Europe 2020 concernant la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Europe (Commission européenne, 2010 ; Atkinson, Guio et Marlier, 2017). Cette stratégie a été mise en œuvre en 2010 dans le but de réduire le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions d'ici 2020, par rapport au nombre de l'année de référence 2008. Chaque Etat membre de l'Union européenne (UE) a adopté un objectif national de réduction de la pauvreté et la Belgique s'est fixé comme objectif de réduire ce groupe de 380.000 individus entre 2008 et 2018, ce qui correspond à une diminution de 17,3 % (Frère, 2016).

Les personnes sont exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale lorsqu'elles se trouvent dans une situation de pauvreté monétaire, ou dans une situation de privation matérielle sévère, ou dans une situation de faible intensité de travail. Ces composantes sont trois indicateurs distincts. Une description complète et détaillée de chacun d'eux est fournie par Atkinson et al. (2017). L'un de ces indicateurs est appelé le taux de risque de pauvreté et fait référence à l'approche monétaire de la pauvreté. Les individus courent un risque de pauvreté lorsque le revenu disponible équivalent de leur ménage tombe en dessous du seuil de 60 % de la médiane nationale. Il s'agit

(1) Les auteurs remercient les évaluateurs anonymes pour leurs nombreux commentaires utiles, qui ont contribué à améliorer l'article.

donc d'une mesure relative de la pauvreté qui ne reflète pas toujours le niveau de vie réel des individus. En revanche, l'indicateur de privation matérielle sévère n'est pas une mesure relative explicite de la pauvreté et reflète les conditions de vie des individus. Cet indicateur est basé sur l'incapacité des ménages à se permettre un certain nombre de choses considérées comme nécessaires par la majorité de la population pour mener une vie acceptable (Atkinson et al., 2017).

Comme indiqué ci-dessus, nous nous concentrons sur la privation matérielle, car il s'agit d'un élément clé de la stratégie Europe 2020 concernant la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Pour la Belgique, cet indicateur a été moins souvent étudié que la pauvreté monétaire, autre élément clé de cette stratégie (pour la recherche sur la pauvreté monétaire, voir Cantillon et Buysse, 2016 ; et les références de ce livre). Pour le contexte général de ces mesures, nous renvoyons à Nolan et Whelan (1996 ; 2011) et à Atkinson et al. (2002). La troisième composante de l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est la faible intensité de travail, qui ne s'applique toutefois qu'à la population âgée de moins de 60 ans.

En Belgique, le Comité d'étude sur le vieillissement, qui est chargé d'estimer la viabilité budgétaire des pensions, publie chaque année un rapport dans lequel la pauvreté des personnes âgées est analysée en détail. Il examine également brièvement l'évolution de la population âgée vivant dans de graves privations. Cet article complète donc le travail du Comité d'étude en se concentrant sur la privation matérielle, en comparant les personnes âgées avec la population de moins de 65 ans en Belgique. Dans cette publication, ces groupes sont appelés respectivement population âgée et population jeune. A chaque étape de l'analyse ci-dessous, une comparaison est faite entre la population plus âgée et la population plus jeune. L'objectif général est de déterminer les caractéristiques des individus et des ménages qui influencent le risque de privation en Belgique, en mettant l'accent sur les différences entre les personnes âgées et le reste de la population. Dans cette analyse, les données transversales de l'*European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) pour les années 2004 à 2018 sont utilisées. L'enquête EU-SILC ne couvre que les ménages privés. Par conséquent, les personnes vivant dans des ménages collectifs, et en particulier les personnes âgées vivant dans des maisons de repos, ne sont pas incluses dans les résultats ci-dessous. Nous considérons à la fois la privation matérielle avec un seuil de trois éléments (voir ci-dessous) et la privation matérielle sévère avec un seuil de quatre éléments. Le premier est l'un des principaux indicateurs européens de l'exclusion sociale², tandis que le second fait partie de l'objectif Europe 2020 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe. L'utilisation des deux indicateurs nous permet de montrer que les conclusions ne sont pas sensibles au choix du seuil. La faible proportion de personnes âgées en situation de privation matérielle sévère a entraîné des problèmes de calcul pour l'analyse multivariée, limitant cette analyse à la privation matérielle avec un seuil de 3 éléments.

(2) Voir : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=818&clangId=en&cid=47>.

L'article est structuré comme suit. Dans la section 2, nous discutons des définitions opérationnelles des indicateurs de privation matérielle (sévère) et nous étudions les différents éléments qui composent ces indicateurs. Dans la troisième partie, nous examinons la relation entre la privation matérielle (sévère) et la pauvreté monétaire. Nous étudions d'abord l'évolution dans le temps de ces indicateurs, puis la relation entre la privation matérielle et la pauvreté monétaire, qui est plus faible que ce à quoi on pourrait s'attendre. Les raisons théoriques et empiriques de cette constatation sont également examinées dans la troisième section. La quatrième section présente les résultats des régressions logistiques de la privation matérielle, révélant l'association de cette variable avec de nombreuses caractéristiques des ménages et des personnes. La cinquième section conclut.

2. LA PRIVATION MATERIELLE CHEZ LES PERSONNES AGEES ET LES JEUNES

2.1. DEFINITION DE LA PRIVATION MATERIELLE ET DE LA PRIVATION MATERIELLE SEVERE

La privation matérielle est l'un des indicateurs utilisés par l'UE pour mesurer l'exclusion sociale. Cet indicateur a été établi sur la base d'une série d'éléments considérés comme nécessaires pour mener une vie acceptable. Il y a neuf éléments :

- les paiements d'hypothèques ou de loyers, ou les factures de services publics, suivis de versements de location-vente ou de remboursements d'autres prêts ;
- s'offrir une semaine de vacances annuelles ;
- faire face à des dépenses financières imprévues ;
- être en mesure de chauffer convenablement son domicile ;
- manger régulièrement de la viande ou un équivalent ;
- s'offrir un téléphone ;
- s'offrir une télévision ;
- s'offrir une machine à laver ;
- s'offrir une voiture.

Les personnes se trouvent en situation de privation matérielle lorsqu'au moins trois des éléments de privation (décrits ci-dessus) s'appliquent. Dans le cas de la privation matérielle sévère, ce seuil est de quatre éléments.³

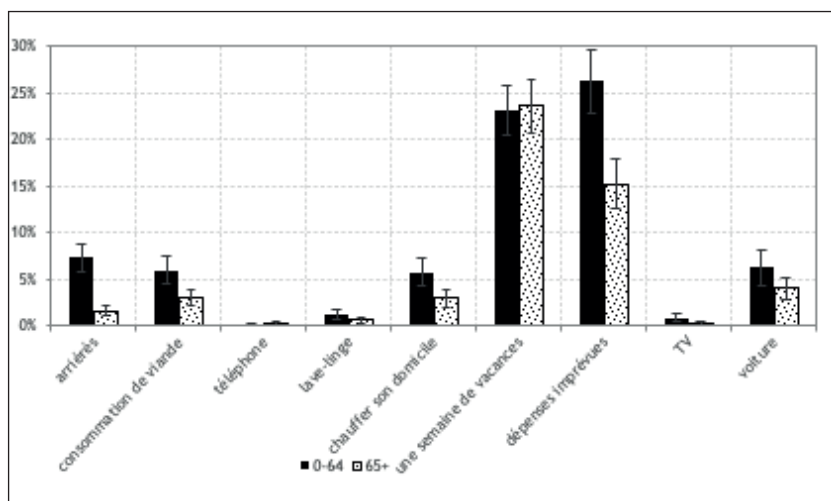
A partir de 2019, l'indicateur de privation matérielle sévère sera remplacé par un nouvel indicateur de « privation matérielle et sociale ». Ce nouvel indicateur est basé sur 13 éléments dont la sélection résulte d'une analyse élément par élément (Guio et al., 2012 ; Guio et al., 2017). Par rapport à l'indicateur actuel de privation matérielle, le nouvel indicateur comprend également des éléments liés aux activités sociales (loisirs, internet, visites à ou de la part d'amis/famille, argent de poche), tandis que certains éléments de l'indicateur actuel (par exemple le téléphone) sont abandonnés.

(3) Voir Guio (2009) pour une analyse détaillée de la méthodologie utilisée pour établir les indicateurs de privation matérielle.

2.2. ANALYSE DES ELEMENTS DE PRIVATION

Dans cette section, les différents éléments des indicateurs de privation matérielle sont examinés. On y étudie le pourcentage de la population âgée et jeune qui ne peut pas s'offrir chacun de ces éléments en 2018. L'objectif est de déterminer les éléments dont les personnes âgées sont le plus privées par rapport au groupe des plus jeunes. La Figure 1 montre la proportion de personnes qui ne peuvent pas se permettre chacun des neuf articles en 2018.

FIGURE 1 : INCAPACITE A S'OFFRIR CHAQUE ELEMENT PAR TRANCHE D'AGE, EN %, 2018



Note : voir la définition des indicateurs de privation matérielle au point 2.1. pour une description détaillée des éléments. Les barres d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 95 %.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

Les deux éléments dont les deux groupes d'âge sont le plus privés sont la capacité à s'offrir une semaine de vacances annuelles loin de chez soi et la possibilité de faire face à des dépenses financières imprévues. Environ 25 % des personnes âgées et des jeunes ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances. L'incapacité de faire face à des dépenses financières imprévues est plus fréquente chez les jeunes que chez les personnes âgées. Parmi les jeunes, 5 à 8 % ont des arriérés, ou ne peuvent pas chauffer leur domicile, ou manger régulièrement de la viande (ou l'équivalent végétarien), ou n'ont pas de voiture à disposition. Chez les personnes âgées, ces pourcentages sont nettement inférieurs (les différences sont statistiquement significatives, sauf pour la voiture). En particulier, le pourcentage de jeunes ayant des arriérés est assez élevé par rapport aux personnes plus âgées. Cela s'explique en partie par le fait qu'une grande partie de la population âgée est propriétaire sans hypothèque.⁴ Ce point est analysé à la section suivante. En ce qui

(4) Les propriétaires sans hypothèque sont des propriétaires qui possèdent une maison et n'ont pas d'hypothèque.

concerne les articles de base tels que le téléphone et la télévision, seule une petite partie de la population ne peut pas se les offrir.

2.3. LES ARRIERES

L'un de ces indicateurs sous-jacents est « arriérés ». L'enquête SILC contient un certain nombre de questions permettant d'examiner cet indicateur. Ceci est d'autant plus pertinent que le pourcentage de personnes de moins de 65 ans vivant dans une situation de privation matérielle est assez élevé.

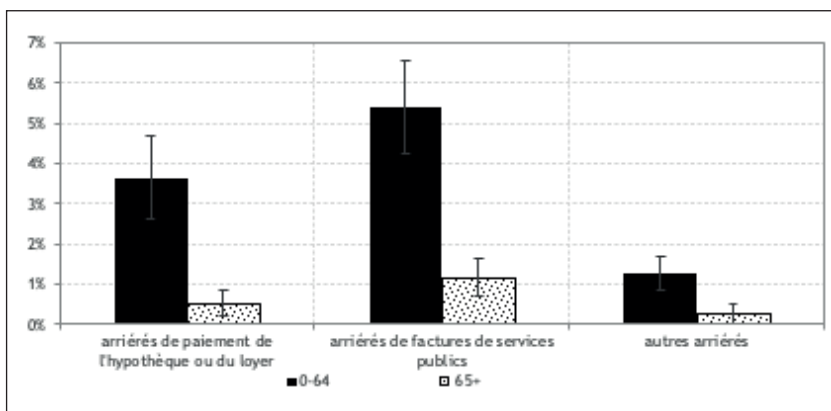
Les arriérés sont composés de :

- arriérés de paiement de l'hypothèque ou du loyer ;
- arriérés sur les factures de services publics ;
- arriérés de paiement des échéances de location-vente ou d'autres prêts.

Les trois réponses possibles à la question « Le ménage a-t-il eu des arriérés au cours des 12 derniers mois » sont : non ; oui, une fois ; oui, deux fois ou plus. Un ménage est considéré comme ayant des arriérés s'il a répondu « oui, une fois » ou « oui, deux fois ou plus ».

Il convient de mentionner que les propriétaires sans hypothèque ne peuvent pas avoir de retard dans le paiement de leur hypothèque ou de leur loyer.

FIGURE 2 : ARRIERES PAR TYPE DE PAIEMENT ET PAR TRANCHE D'AGE, EN %, 2018



Note : les barres d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 95 %.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

Comme le montre la Figure 2, le paiement en temps voulu des factures de services publics est le problème le plus courant pour les deux groupes d'âge. Vient ensuite les arriérés de paiement de l'hypothèque ou du loyer, suivis par les arriérés de paiement de la location-vente ou d'autres prêts. Une deuxième constatation est que les jeunes ont plus de difficultés à payer à temps que les personnes plus âgées. Environ 5 % de la population jeune est incapable de payer les factures de services publics, contre seulement 1 % pour les personnes âgées. L'écart entre les jeunes et les personnes âgées est encore plus important pour les arriérés de paiement de l'hypothèque ou du loyer. Moins de 1 % des personnes âgées (9,6 % pour celles qui sont dans une situation de privation matérielle sévère) ont des arriérés de paiement d'un prêt hypothécaire ou d'un loyer, contre près de 4 % pour le groupe des jeunes. Cela peut s'expliquer par le fait que la population plus âgée est plus susceptible d'être propriétaire sans hypothèque, par rapport à la population jeune, et ne peut donc pas avoir d'arriérés d'hypothèque ou de loyer.⁵ Ce dernier type d'arriérés, relatifs aux échéances de location-vente ou à d'autres remboursements de prêts, est rare tant dans la population âgée que dans la population jeune, bien que la différence entre les personnes âgées et les jeunes soit ici inversée.

3. LA PRIVATION MATERIELLE ET LA PAUVRETE MONETAIRE

3.1. EVOLUTION DE LA PRIVATION MATERIELLE ET DU RISQUE DE PAUVRETE

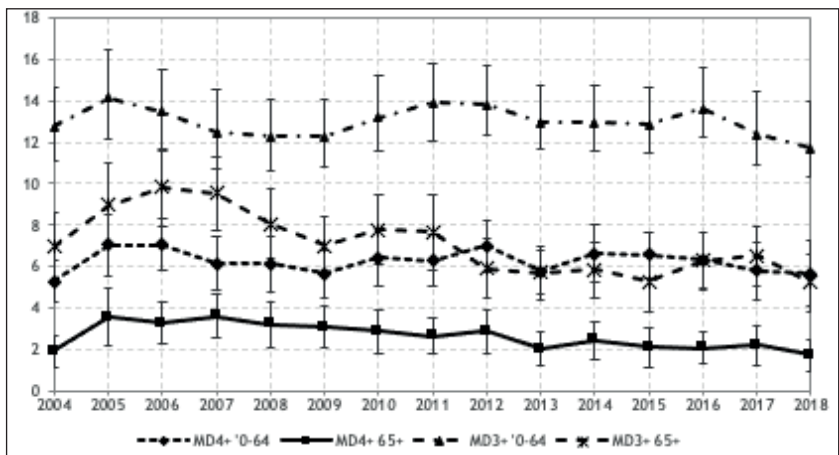
La privation matérielle et le risque de pauvreté monétaire sont tous deux des indicateurs européens de pauvreté et d'exclusion sociale qui s'appliquent à l'ensemble de la population. Cependant, ces indicateurs couvrent différents aspects du concept plus large de pauvreté et d'exclusion sociale et peuvent donc être considérés comme des mesures complémentaires de la pauvreté (Atkinson et al., 2017).

Cette section compare l'évolution de la population jeune et âgée considérés comme en situation de privation matérielle (sévère) entre 2004 et 2018 avec l'évolution du risque de pauvreté dans les deux groupes d'âge. Les différentes évolutions donnent un premier aperçu de la relation entre la privation matérielle et la pauvreté monétaire.

Les Figures 3 et 4 montrent respectivement l'évolution de la population confrontée à une situation de privation matérielle et de la population exposée au risque de pauvreté.

(5) Le Tableau 5 dans l'annexe présente un tableau de fréquence pour le statut d'occupation du logement par tranche d'âge.

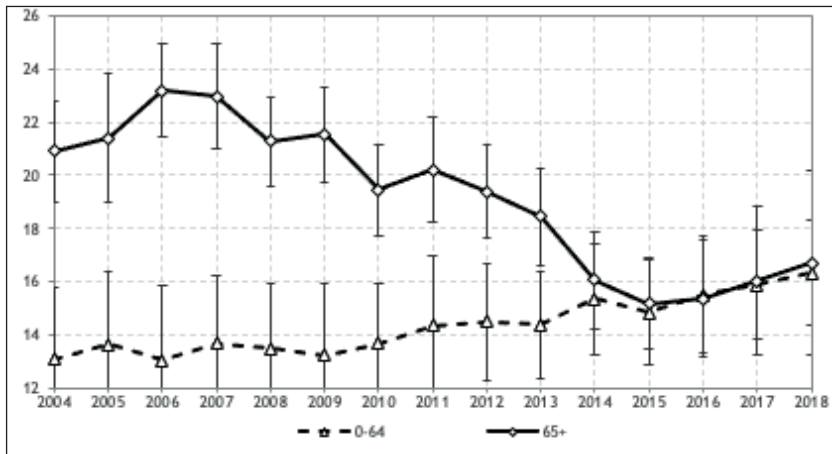
FIGURE 3 : PRIVATION MATERIELLE (MD3+) ET PRIVATION MATERIELLE SEVERE (MD4+) PAR TRANCHE D'AGE, EN %, 2004-2018



Notes : résultats pour la privation matérielle sévère identiques à ceux d'Eurostat dans le tableau [ilc mddd11] et le tableau [ilc li02]. Les barres d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 95 %.

Source : données transversales EU-SILC 2004-2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

La Figure 3 montre clairement l'écart entre la population plus âgée et la population plus jeune en termes de privation matérielle et de privation matérielle sévère. La population plus âgée est moins touchée par ces deux phénomènes. L'écart est le plus important en 2015, avec une différence de 4,5 % pour la privation matérielle sévère entre les deux groupes. La privation matérielle a diminué pour la population plus âgée depuis 2005, tandis que la privation matérielle (sévère) a beaucoup moins diminué ou est restée relativement stable pour la population de moins de 65 ans. Le pourcentage de la population âgée en situation de privation matérielle grave a diminué, passant d'un pic de 3,6 % en 2007 à 1,7 % en 2018. Parallèlement, le taux de privation matérielle parmi la population âgée diminue de 9,8 % en 2006 à 5,2 % en 2018. Le taux de privation matérielle sévère parmi la population jeune fluctue entre 5,6 % et 7,1 %, sans tendance claire. Le taux de privation matérielle pour ce groupe ne montre pas non plus de tendance générale entre 2004 et 2016, bien qu'après 2016, il semble tomber à une valeur minimale de 11,7 % en 2018.

FIGURE 4 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE PAR TRANCHE D'AGE, EN %, 2004-2018

Notes : résultats pour la privation matérielle sévère identiques à ceux d'Eurostat dans le tableau [ilc mddd11] et le tableau [ilc li02]. Les barres d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 95 %.

Source : données transversales EU-SILC 2004-2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

La Figure 4 illustre deux tendances différentes en matière de pauvreté monétaire. Alors que les chiffres pour la population jeune montrent une nette tendance à la hausse, le pourcentage de personnes âgées exposées au risque de pauvreté diminue avec le temps. Ce pourcentage passe de 23,2 % à 16,7 % entre 2006 et 2018. Il atteint son point le plus bas (15,2 %) en 2015. En revanche, le pourcentage de jeunes menacés par la pauvreté passe de 13,1 % à 16,3 % au cours de la même période. Ces tendances opposées réduisent l'écart initialement important entre la population âgée et la population jeune. Cet écart est passé de 10,2 % en 2006 à presque zéro après 2016. L'évolution des niveaux de pension minimum et de la garantie de revenu pour les personnes âgées (GRAPA), par rapport au seuil de risque de pauvreté, joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté monétaire chez les personnes âgées. Les minima et GRAPA ont augmenté de manière significative entre 2005 et 2011 par rapport au seuil de pauvreté, puis se sont stabilisés (Comité d'étude sur le vieillissement, 2018).

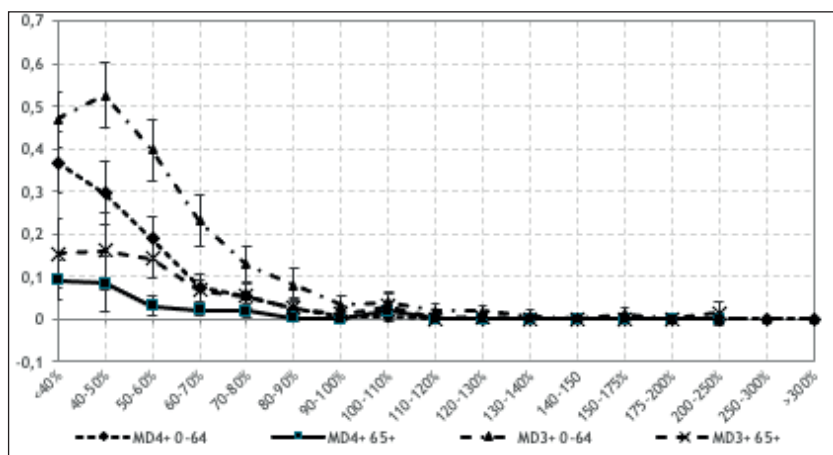
Ces résultats montrent que la privation matérielle a considérablement diminué pour les plus de 65 ans, mais beaucoup moins pour les jeunes. Par ailleurs, ces derniers sont plus gravement touchés par la privation que les personnes âgées. Ils montrent également que la pauvreté monétaire des personnes âgées était initialement beaucoup plus élevée. Toutefois, l'écart entre la population âgée et la population jeune s'est presque entièrement résorbé ces dernières années. Ces résultats suggèrent que le revenu n'est pas la seule variable à avoir un impact sur la privation matérielle.

3.2. LA RELATION ENTRE LA PRIVATION MATERIELLE ET LA PAUVRETE MONETAIRE

Cette section examine la relation entre le revenu et la privation matérielle en 2018. Une comparaison entre la population jeune et la population âgée est à nouveau effectuée. Le tableau et la figure construits sont similaires à ceux de Fusco, Guio et Marlier (2011) dans leur analyse pour l'année 2007.

La Figure 5 montre le taux moyen de privation matérielle (sévère) par fractions du revenu disponible équivalent médian.⁶ Suivant la méthode utilisée par Fusco et al. (2011), les individus sont répartis en 17 groupes sur base de leur revenu équivalent médian disponible, exprimé en part du revenu équivalent médian national. Les résultats montrent clairement que si le lien entre le revenu et les indicateurs de privation matérielle est négatif, il n'est ni linéaire ni monotone (les personnes ayant les revenus les plus faibles ne sont pas nécessairement les plus démunies). En outre, la Figure 5 montre que la corrélation entre le revenu équivalent et la privation est plus forte pour la population jeune que pour la population plus âgée. Ce dernier point concorde avec les résultats de Muffels et Fouarge (2004) et résulte d'une situation plus favorable des personnes âgées en termes d'accès à la propriété (dans l'UE, une grande partie de la population âgée est propriétaire d'un logement sans hypothèque) et en termes de richesse financière (les personnes âgées ont eu l'opportunité d'accumuler des actifs tout au long de leur vie active) (Commission européenne et Comité de la protection sociale, 2018). En outre, Dewilde (2008) mentionne que cela peut également être dû au fait que les personnes âgées sont « mieux à même de gérer leur argent (effet d'âge) et qu'elles ont grandi à une époque où les gens avaient moins d'exigences matérielles (effet de cohorte) » (p. 237).

(6) Le revenu disponible équivalent est obtenu en ajustant le revenu disponible total du ménage de manière à tenir compte de la composition du ménage. Pour ce faire, on utilise l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE, qui attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque autre membre du ménage de plus de 13 ans et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Les catégories inférieures à 40 % du revenu médian ont été regroupées en une seule catégorie, car dans le cas contraire, les proportions n'étaient pas fiables en raison du faible nombre de personnes dans chaque catégorie.

FIGURE 5 : PRIVATION MATERIELLE (MD3+) ET PRIVATION MATERIELLE SEVERE (MD4+) PAR FRACTIONS DU REVENU MEDIAN EQUIVALENT ET PAR TRANCHE D'AGE, EN %, 2018

Note : basé sur le graphique 6 construit par Fusco, Guio et Marlier (2011). Les individus sont divisés en 17 groupes selon leur niveau de revenu équivalent exprimé en fraction du revenu équivalent médian. Les points de données comportant moins de 25 observations ne sont pas indiqués. Les barres d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 95 %.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

Le Tableau 1 indique le pourcentage de personnes appartenant aux catégories suivantes : (1) ni menacé de pauvreté ni matériellement démuné ; (2) seulement menacé de pauvreté ; (3) seulement matériellement démuné ; (4) à la fois menacé de pauvreté et démuné, selon les deux indicateurs de privation matérielle.

TABEAU 1 : DISTRIBUTIONS CONJOINTES DU TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE ET DE PRIVATION MATERIELLE (MD3+) ET DE PRIVATION MATERIELLE SEVERE (MD4+) PAR TRANCHE D'AGE, EN %, 2018

Groupes d'âge	Ni risque de pauvreté, ni démuné (1)	Seulement risque de pauvreté (2)	Seulement démuné (3)	Risque de pauvreté et démuné (4)	Identifié de façon cohérente (1)+(4)
MD4+ 0-64	82,4	11,9	1,3	4,4	86,8
65+	82,4	15,9	0,9	0,9	83,3
Tous	82,4	12,7	1,2	3,7	86,2
MD3+ 0-64	79,5	8,8	4,2	7,5	87,0
65+	80,6	14,2	2,7	2,5	83,0
Tous	79,7	9,8	3,9	6,6	86,3

Note : des poids transversaux personnels sont utilisés. Pour les MD4+ et les MD3+, les différences entre les groupes d'âge sont statistiquement significatives. MD4+ : Chi carré = 99,2 (dl = 3), $p < 0,0001$; MD3+ : Chi carré = 155,0 (dl = 3), $p < 0,0001$.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA, basés sur le tableau 2 de Fusco, Guio et Marlier (2011).

La proportion d'individus qui ne sont ni exposés au risque de pauvreté ni au risque de privation est presque la même pour les deux groupes d'âge (colonne 1). Cependant, la proportion de personnes démunies et à faible revenu est plus faible chez les personnes âgées que chez les jeunes (colonne 4). Ainsi, la proportion non-identifiée de manière cohérente (c'est-à-dire uniquement démunie matériellement ou uniquement en risque de pauvreté ; colonnes 2 et 3) est légèrement plus élevée chez les personnes âgées (17 %) que chez les 0 à 64 ans (13 %).

Les résultats de cette section sont conformes aux conclusions des recherches précédentes (Nolan et Whelan, 1996 ; Whelan, Layte et Maître, 2001 ; Perry, 2002 ; Maître, Whelan et Layte, 2004 ; Muffels et Fouarge, 2004 ; Berthoud et Bryan, 2011 ; Fusco, Guio et Marlier, 2011 ; Figari, 2012). Ils montrent qu'il existe un lien évident entre la privation matérielle (sévère) et la pauvreté monétaire, mais que ce lien n'est pas nécessairement linéaire. En outre, il existe des groupes importants qui ne sont pas systématiquement identifiés. Ainsi, le revenu seul ne suffit pas pour identifier les personnes qui sont matériellement démunies. Cela est d'autant plus vrai pour les plus de 65 ans.

Fusco, Guio et Marlier (2011) expliquent que la relation entre la privation matérielle et le revenu peut être influencée par des éléments théoriques et empiriques. Les éléments théoriques concernent les ressources économiques dont dispose le ménage par rapport à ses besoins, tandis que les éléments empiriques se réfèrent aux données disponibles (erreurs de mesure, etc.). Certains des facteurs qui peuvent expliquer l'inadéquation entre la pauvreté monétaire et la privation matérielle sont brièvement mentionnés ci-dessous.

Un premier facteur est le fait que EU-SILC utilise le revenu disponible comme mesure des ressources économiques d'un ménage. Bien qu'il s'agisse d'un composant important, ces deux concepts ne coïncident pas. Les ressources économiques disponibles sont également constituées par le capital épargné et la capacité d'emprunt, qui peuvent augmenter l'aptitude de consommation des ménages ; d'autre part, le remboursement des dettes peut réduire cette capacité de consommation. Les investissements passés dans le logement ou les biens durables réduisent la nécessité de dépenses courantes. Le soutien non financier des institutions publiques (lié au logement, à la santé et à l'éducation), de la famille, des amis et des voisins peut également jouer un rôle. Toutes ces composantes ne sont pas prises en compte dans le revenu disponible, qui ne correspond pas nécessairement au niveau de vie réel des ménages. Fusco et al. (2011) soupçonnent que la corrélation entre la privation (ou le niveau de vie) et le revenu disponible soit plus faible que celle entre la privation et les ressources économiques totales dont dispose le ménage. Les informations sur les actifs et les passifs des ménages permettraient de comprendre une partie de l'inadéquation. En outre, les changements de revenus peuvent ne pas entraîner immédiatement un changement similaire de la privation matérielle.

Il y a également un problème de mesure concernant les données EU-SILC sur les revenus. Le revenu disponible est construit sur base des données de l'année précédant l'année de l'enquête, ce qui signifie que l'année de référence du revenu est différente de l'année de référence de la privation. Les différences dans les besoins des ménages

peuvent également affecter la concordance entre la pauvreté monétaire et la privation. La privation matérielle est une mesure de la satisfaction effective des besoins des ménages, et peut donc être considérée comme une mesure directe de la pauvreté et de l'exclusion sociale, alors que la pauvreté monétaire se base sur les ressources financières disponibles pour répondre à ces besoins. Cette dernière est donc une mesure indirecte de la pauvreté, qui ne tient pas compte de « *the heterogeneity among the individuals regarding their personal, socio-economic and environmental characteristics [that] affects the translation of financial means into standards of living* » (Fusco et al., 2011, p. 11). Cela peut expliquer pourquoi des personnes ayant les mêmes revenus peuvent avoir des degrés de privation différents. Un autre problème conceptuel est que les mesures de privation peuvent refléter des différences de préférences plutôt que des différences de conditions de vie. Les personnes ayant une préférence pour les éléments inclus dans les indicateurs ont un risque de privation plus faible que les personnes ayant des désirs ou des besoins très différents.

Enfin, les problèmes liés aux données, tels que les erreurs de mesure, tant pour les indicateurs de privation que pour les revenus (erreurs d'encodage, erreurs commises par les répondants) peuvent également expliquer en partie la corrélation limitée entre ces deux variables. Le décalage dans la partie inférieure de la distribution des revenus est en partie dû à des revenus négatifs, résultant de transferts entre ménages ou de paiements supplémentaires d'impôts sur le revenu des années précédentes.⁷

Cette liste d'éléments (encore incomplète) montre que la privation matérielle et les indicateurs de pauvreté monétaire ont un rôle complémentaire à jouer dans la mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est clair que le revenu n'est pas le seul facteur déterminant de la privation matérielle. D'autres caractéristiques des ménages et des individus peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la privation matérielle. C'est le sujet de la section suivante.

4. LES DETERMINANTS DE LA PRIVATION MATERIELLE

Cette section analyse les déterminants au niveau micro qui influencent le risque de privation en Belgique, en se concentrant sur les différences entre les personnes de plus de 65 ans et celles de moins de 65 ans. L'objectif est d'identifier les principales caractéristiques liées à la privation matérielle dans les deux sous-populations. Dans cette section, nous donnons d'abord un bref aperçu des caractéristiques des individus et des ménages les plus couramment utilisées dans la littérature connexe. Les variables explicatives et le modèle utilisé pour effectuer l'analyse sont ensuite présentés. Enfin, les résultats obtenus sont exposés et discutés.

(7) Dans SILC, les surcharges ou remboursements d'impôts de l'année de référence du revenu, dont la plupart concernent des revenus d'une année précédente, sont ajoutés ou déduits des revenus de l'année de référence du revenu. La motivation de cette procédure est qu'au moment de l'enquête, la plupart des personnes interrogées ne peuvent pas encore connaître l'impôt final pour l'année de référence du revenu.

4.1. RESULTATS DES ETUDES PRECEDENTES

A l'heure actuelle, il existe une littérature abondante sur les déterminants socio-économiques et personnels de la privation matérielle. Dans la plupart des études connexes, une analyse multivariée est effectuée. Bien que les auteurs utilisent des variables de contrôle différentes, ces études offrent des résultats cohérents. Les caractéristiques les plus souvent mentionnées sont résumées ci-dessous.

4.1.1. Le genre

Après la prise en compte d'autres variables, telles que l'âge de la personne de référence, la situation professionnelle, l'éducation, la santé, la situation professionnelle du partenaire, la composition de la famille, le statut d'occupation du logement, le revenu et les différences entre pays, plusieurs études montrent que les femmes sont généralement plus touchées par la privation que les hommes (Layte, Whelan, Maître et Nolan, 2001 ; Muffels et Fouarge, 2004 ; Halleröd, Larsson, Gordon et Ritakallio, 2006 ; Figari, 2012). Il n'y a pas d'explication directe à cette différence entre hommes et femmes (Halleröd et al., 2006).

4.1.2. L'âge

Layte et al. (2001) ont montré que, après avoir pris en compte les différences entre les pays, le genre, l'éducation, le statut professionnel, la composition de la famille, le degré de précarité et les revenus, les personnes de moins de 65 ans étaient plus exposées au risque de privation matérielle que les personnes de plus de 65 ans. Cela est probablement dû au fait que les personnes âgées ont eu la possibilité d'accumuler des ressources et des biens durables au cours de leur vie professionnelle (Muffels et Fouarge, 2004 ; Eurostat, 2010). Groffen et al. (2008), en revanche, proposent d'autres explications. La première est que les personnes les plus démunies peuvent être décédées avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans. La perception du bien-être matériel par les personnes âgées peut également différer de celle des jeunes, car les attitudes ont évolué au fil du temps (par exemple, prendre une semaine de vacances était moins évident dans le passé qu'aujourd'hui). Enfin, ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait que les attentes des individus concernant leur bien-être matériel tendent à diminuer avec la pauvreté et l'exclusion sociale à long terme, ce que l'on appelle les préférences adaptatives.

4.1.3. Le niveau d'éducation

En tenant compte d'autres variables, dont le revenu, des études montrent que les personnes peu qualifiées sont plus exposées au risque de privation matérielle (Layte et al., 2001 ; Muffels et Fouarge, 2004 ; Berthoud et Bryan, 2011). Ces résultats confirment la théorie dite du « capital humain », selon laquelle le niveau de vie des individus est positivement influencé par leur capital humain tel que mesuré par leur niveau d'éducation (Muffels et Fouarge, 2004).

4.1.4. Le statut professionnel

Le statut socio-économique, qui combine l'effet du capital humain avec celui du statut professionnel, est supposé être un indicateur important de la privation matérielle (Muffels et Fouarge, 2004). Une fois d'autres variables contrôlées, on constate que les chômeurs et autres inactifs ont une forte probabilité d'être matériellement démunis (Layte et al., 2001 ; Maître et al., 2004 ; Muffels et Fouarge, 2004 ; Boarini et Mira

d'Ercole, 2006 ; Halleröd et al., 2006 ; Dewilde, 2008 ; Figari, 2012 ; Bárcena-Martín et al., 2014).

4.1.5. La santé

McKay (2008) rapporte que la santé est un facteur important de la privation, en particulier pour la population âgée. Il ajoute que le niveau de privation des individus est également influencé par la santé de leur partenaire. En tenant compte d'autres variables (revenu non compris), Fusco et al. (2011) constatent que les individus belges vivant dans un ménage dont au moins un membre est en mauvaise santé sont plus exposés au risque de privation que les ménages composés exclusivement de membres en bonne santé. Sur base d'autres variables de contrôle, notamment le revenu net, le revenu net passé (gagné au cours des deux dernières années) et d'autres sources de revenus (par exemple, les allocations de chômage, les prestations d'invalidité, etc.), Figari (2012) note qu'en Belgique, la santé de la personne de référence et la santé des autres membres n'ont pas d'impact significatif sur la privation. Une explication possible est que les personnes en mauvaise santé ont des coûts de santé plus élevés et donc moins de ressources disponibles pour d'autres dépenses (Fusco et al., 2011 ; British Medical Association, 2017).

4.1.6. Le statut d'occupation du logement

Des études ont montré qu'en Europe, l'accès à la propriété réduisait le risque de privation matérielle (Boarini et Mira d'Ercole, 2006 ; Berthoud et Bryan, 2011 ; Fusco et al., 2011 ; Figari, 2012 ; Bárcena-Martín et al., 2014). Cela peut s'expliquer par le fait que les propriétaires bénéficient de coûts de logement moins élevés et ont donc plus de ressources disponibles pour d'autres dépenses (Fusco et al., 2011).

4.1.7. La structure du ménage

La structure du ménage exerce une influence sur les besoins du ménage, qui à son tour est susceptible d'influencer la privation matérielle (Muffels et Fouarge, 2004). En Europe, les personnes vivant seules avec ou sans enfants sont plus exposées au risque de privation que les autres types de ménages (Layte et al., 2001 ; Boarini et Mira d'Ercole, 2006 ; Fusco et al., 2011 ; Bárcena-Martín et al., 2014). Ces résultats sont conformes aux idées théoriques de l'économie du bien-être, selon lesquelles la structure et la taille des ménages, c'est-à-dire le nombre et l'âge des enfants et des adultes vivant dans le même ménage, ont une incidence sur le bien-être des ménages grâce aux économies d'échelle (Muffels et Fouarge, 2004).

4.1.8. Le revenu

Bien que les personnes à faible revenu courent un risque de privation matérielle plus élevé que les personnes à revenu plus élevé, la corrélation entre le revenu et la privation est moins forte que prévu (Layte et al., 2001 ; Muffels et Fouarge, 2004 ; Fusco et al., 2011 ; Figari, 2012).

4.2. DONNEES ET VARIABLES EXPLICATIVES

L'analyse de cette section est basée sur les données EU-SILC transversales pour la Belgique et pour l'année 2018. Les données ont été collectées sur base d'un échantillon de 13.726 individus issus de 5.946 ménages pour cette période. La plupart des études mentionnées ci-dessus utilisent le ménage comme unité de mesure et l'individu comme unité d'analyse (Whelan et al., 2001 ; Maître et al., 2004 ; Figari, 2012 ; Bárcena-Martín et al., 2014). Cela s'explique par le fait que la privation matérielle (sévère) est une variable au niveau du ménage et que, d'une manière générale, « chaque individu d'un ménage a le même niveau de vie » (Cantillon et Nolan, 1998, p. 151). L'analyse effectuée dans cette section se concentre donc sur les caractéristiques de la personne de référence du ménage et de son partenaire, lorsqu'il est présent (Bárcena-Martín et al., 2014, p. 809). La personne de référence est la personne responsable du logement ou, si plusieurs personnes sont impliquées, la personne responsable la plus âgée (Maître et al., 2004, p. 294). Les variables choisies pour évaluer les déterminants de la privation matérielle sont conformes à la littérature utilisée dans ce document et décrite dans la section précédente. Cette analyse comprend les caractéristiques personnelles suivantes de la personne de référence et du partenaire éventuel : âge, sexe, niveau d'éducation, emploi, état de santé générale perçu et statut migratoire (né à l'étranger ou non).

L'analyse comprend également des informations sur le ménage lui-même, c'est-à-dire la structure du ménage, le statut d'occupation du logement, la région de résidence et le revenu disponible. En utilisant la méthodologie de Berthoud et Bryan (2011), le revenu disponible est exprimé en fraction du revenu médian national⁸ et en logarithmes. Les auteurs indiquent que sa forme logarithmique permet de saisir la relation curviligne entre la privation et le revenu, comme représentée à la Figure 5, et réduit l'impact des revenus exceptionnellement élevés (Layte et al., 2001). L'inadéquation dans la queue inférieure de la distribution des revenus, illustrée à la Figure 5, a été constaté dans d'autres analyses de la relation entre les revenus et la privation matérielle (Berthoud et Bryan, 2011 ; Fusco et al., 2011). Certains des facteurs qui peuvent expliquer cette inadéquation ont été examinés dans la section 4. Berthoud et Bryan (2011) suggèrent que la sous-déclaration de certains des très faibles revenus pourrait également expliquer la distorsion de la queue de la distribution des revenus. Ils ont montré que le fait d'inclure les très faibles revenus, sans les traiter, dans les modèles de régression pouvait biaiser à la baisse l'estimation de la véritable relation entre la privation matérielle et le revenu. Une façon de résoudre ce problème est d'inclure tous les revenus dans les modèles de régression ainsi qu'un terme explicite reflétant le comportement déviant des très faibles revenus (Berthoud et Bryan, 2011, p. 144). Une autre possibilité consiste à exclure de l'analyse les très faibles revenus, en supposant que les estimations de la véritable relation sont faussées par l'erreur de mesure. Comme Berthoud et Bryan (2011), nous utilisons la deuxième approche et excluons de l'analyse les ménages ayant des revenus négatifs et nuls, ainsi que les valeurs extrêmes (au-delà de quatre écarts types par rapport à la moyenne). Une variable catégorielle est créée pour représenter la structure du ménage des individus. Cette variable comporte cinq catégories : personne seule ; personne seule avec enfants ; couples sans enfants ; couples avec enfants ; et autres types de ménages. Sont également inclus le nombre d'enfants de la personne de référence et/ou du partenaire (c'est-à-dire les personnes liées à ce dernier en tant

(8) Voir la Figure 5 dans la partie 4 pour les détails de sa construction.

qu'enfant, quel que soit leur âge) ainsi que le nombre de personnes âgées de 14 ans et plus ayant des problèmes de santé.⁹ Dans SILC, le capital financier n'est pas mesuré en tant que tel, mais une approximation de celui-ci peut être obtenue à partir de la variable HY090G (intérêts, dividendes, bénéfices provenant d'investissements en capital dans des entités juridiques). Une variable catégorielle est créée afin d'indiquer le capital financier des individus. Cette variable comporte trois catégories : peu de capital (revenus du capital financier < 15.000 EUR) ; un certain capital (revenus entre 15.000 et 30.000 EUR) ; et un capital important (revenus de 30.000 EUR ou plus). Une variable catégorielle est préférable à la variable continue initiale car de nombreux répondants ont répondu aux questions sur les revenus du capital financier par catégories, plutôt qu'en montants, alors que de nombreuses données ont également dû être imputées en raison de non-réponse.

4.3. LE MODELE

L'impact des variables explicatives mentionnées ci-dessus sur la variable binaire privation matérielle est calculé à l'aide d'un modèle de régression logistique. La variable binaire dépendante prend la valeur 1 si le ménage est matériellement démuné, et 0 s'il ne l'est pas. Le modèle multivarié n'utilise que la privation matérielle (avec un seuil de 3 éléments) comme variable dépendante. L'utilisation de la privation matérielle sévère a entraîné des problèmes de calcul, car dans certaines catégories de personnes âgées, le pourcentage de privation matérielle sévère était nul ou très proche de zéro. Là encore, une distinction est faite entre les personnes de moins de 65 ans (population jeune) et les personnes de plus de 65 ans (population plus âgée). Nous utilisons des erreurs standard robustes. L'objectif de cette étude est d'identifier les caractéristiques des individus et des ménages qui expliquent la privation matérielle, en se concentrant sur les différences entre la population plus âgée et la population plus jeune. A cette fin, nous présentons d'abord des modèles distincts pour le groupe des personnes âgées et celui des jeunes (étant donné qu'un certain nombre de variables ne sont pas ou peu applicables aux personnes âgées, telles que l'emploi et le nombre d'enfants) et enfin un modèle pour l'échantillon commun. Ce dernier modèle contient les variables qui se sont avérées les plus pertinentes pour expliquer la privation matérielle dans les différents modèles, ainsi que certains termes d'interaction avec le groupe d'âge qui nous permettent d'estimer les différences d'impact de certaines variables (notamment le revenu) entre les deux groupes. Pour chaque groupe d'âge, nous présentons trois modèles : le premier ne contient que des variables démographiques, de santé et d'éducation ; le deuxième modèle inclut des variables pour la situation sur le marché du travail (pour les personnes non âgées) et le statut d'occupation du logement, tandis que le troisième modèle comprend en plus le revenu disponible et l'indicateur de capital financier. Cela permet d'évaluer dans quelle mesure les effets des variables démographiques, de santé et d'éducation sont influencés par la situation sur le marché du travail, l'accès à la propriété, les revenus et le capital.

(9) Malheureusement, l'état de santé des enfants de moins de 14 ans n'a pas fait l'objet d'une enquête.

4.4. RESULTATS

Le Tableau 2 présente les résultats de l'estimation des modèles logit pour la population de moins de 65 ans.¹⁰ Ils montrent que la relation entre la privation matérielle et l'âge de la personne de référence du ménage (PRM) n'est pas linéaire. La privation augmente d'abord avec l'âge avant de commencer à diminuer. Les résultats suggèrent également que les personnes vivant dans un ménage dirigé par une femme sont plus souvent observées dans une situation de privation matérielle que celles vivant dans un ménage dirigé par un homme, bien que le coefficient du modèle 3 ne soit pas significatif, ce qui suggère que cet effet est largement dû au fait que les ménages où la PRM est féminine comprennent moins de personnes ayant un emploi rémunéré et disposent de revenus et d'un capital plus faibles. La privation est plus faible pour les personnes ayant un diplôme d'études supérieures ou postsecondaires, par rapport aux personnes dont le niveau d'éducation est inférieur ou égal au premier cycle du secondaire. Les coefficients réduits mais encore importants du modèle 3 pour cette variable indiquent qu'une part significative des effets importants estimés dans le modèle 1 est due au taux d'emploi plus faible et aux revenus plus faibles parmi les personnes moins éduquées, mais aussi que le faible niveau d'éducation a un impact direct croissant sur la privation matérielle. Le niveau de santé générale semble être un facteur important de privation. Lorsque la PRM et/ou le partenaire sont en mauvaise santé, ils sont beaucoup plus susceptibles d'être démunis matériellement que ceux qui sont en bonne santé. Comme pour le niveau d'éducation, une partie de cet effet est apparemment influencée par le revenu et/ou la richesse des ménages. Des résultats similaires sont obtenus pour les ménages où la PRM et (pour les couples) le partenaire sont nés en dehors de la Belgique.

En ce qui concerne la structure des ménages, les personnes célibataires vivant seules ou avec des enfants sont plus susceptibles d'être démunies par rapport aux couples (y compris les cohabitants légaux), mais cet effet semble être entièrement dû au revenu plus faible des personnes seules. En revanche, l'effet du nombre d'enfants est faible et non significatif lorsqu'on ne tient pas compte du revenu (modèle 1), mais significatif et positif lorsque le revenu est inclus dans le modèle (modèle 3). Une interprétation de ces résultats est que, d'une part, le coût des enfants réduit les ressources disponibles pour les éléments compris dans l'indice de privation, augmentant ainsi le risque de privation matérielle. D'autre part, les ménages avec enfants ont, en moyenne, un revenu plus élevé que les ménages sans enfants, ce qui masque cet effet lorsque le revenu n'est pas pris en compte. Le fait que le ménage compte des personnes en moins bonne santé, autres que la PRM et le partenaire, n'a pas d'effet significatif. Par rapport à Bruxelles, les ménages wallons sont beaucoup plus susceptibles de connaître des privations matérielles.

Le fait d'avoir un emploi rémunéré réduit considérablement le risque de privation, en partie mais pas entièrement en raison des revenus plus élevés qu'il génère. Le fait que les personnes sans emploi rémunéré soient au chômage ou inactives (handicapés, retraités, etc.) ne semble pas faire de différence significative. Cela contraste avec les résultats de l'analyse bivariée, qui suggère que les chômeurs sont plus exposés au risque de privation que les personnes handicapées et les retraités. Un autre facteur important

(10) Voir le tableau des fréquences 6 dans l'annexe.

est le statut d'occupation du logement. Les locataires et les propriétaires qui paient un prêt hypothécaire sont beaucoup plus susceptibles d'être démunis que les propriétaires.

Comme démontré à la section 4, la privation diminue à mesure que le revenu augmente, même lorsque de nombreuses autres variables sont prises en compte. Nous avons testé si le carré du logarithme du revenu améliorait l'adéquation du modèle, mais le coefficient n'était pas significatif, ce qui suggère que la spécification log-linéaire reflète correctement la forme de la relation entre le revenu et la privation matérielle.

TABEAU 2 : MODELES DE REGRESSION LOGISTIQUE POUR LA PRIVATION MATERIELLE, POPULATION JEUNE, 2018, ODDS RATIOS

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type
Age	0.966***	(0.00629)	0.967***	(0.00678)	0.980***	(0.00700)
Age carré	0.999**	(0.000597)	0.997***	(0.000615)	0.997***	(0.000630)
PRM Homme	Catégorie de référence					
PRM Femme	1.651***	(0.229)	1.407**	(0.203)	1.319	(0.196)
Enseignement secondaire inférieur ou moins	8.979***	(1.707)	4.342***	(0.841)	2.743***	(0.548)
Enseignement secondaire supérieur ou mixte	3.340***	(0.556)	2.079***	(0.367)	1.467**	(0.275)
Enseignement supérieur (1)	Catégorie de référence					
(Très) bonne santé (2)	Catégorie de référence					
Santé raisonnable ou mitigée	2.117***	(0.324)	1.512**	(0.251)	1.484**	(0.248)
(Très) mauvaise santé	5.690***	(1.146)	2.730***	(0.578)	2.474***	(0.540)
Ménage de migrants (3)	3.764***	(0.596)	2.370***	(0.390)	1.772***	(0.299)
Célibataire, sans enfants ou autres	2.678***	(0.620)	1.305	(0.325)	0.631	(0.167)
Célibataire, avec enfants	1.932**	(0.616)	1.015	(0.341)	0.609	(0.211)
Couples, sans enfants ou autres	Catégorie de référence					
Couples, avec enfants	0.818	(0.248)	0.986	(0.313)	0.885	(0.309)
Autres ménages	1.338	(0.498)	0.996	(0.395)	1.067	(0.470)
Nombre d'enfants	1.130	(0.127)	1.167	(0.137)	1.458***	(0.190)
Nombre de personnes ayant des problèmes de santé autres que la PRM ou le partenaire	0.899	(0.203)	0.971	(0.232)	1.201	(0.275)
Région de Bruxelles-Capitale	Catégorie de référence					
Flandre	0.782	(0.152)	0.993	(0.198)	1.229	(0.258)
Wallonie	2.155***	(0.396)	2.610***	(0.500)	2.690***	(0.531)

(suite du Tableau 2)

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type
La PRM et son partenaire ont tous deux un travail rémunéré	Catégorie de référence					
PRM ou partenaire (si présent) emploi rémunéré	3.326***	(0.916)	2.184***	(0.632)		
PRM et partenaire (si présent) pas de travail rémunéré	11.45***	(3.633)	3.968***	(1.350)		
PRM et/ou partenaire chômeurs	1.468	(0.296)	1.335	(0.277)		
Propriétaire sans hypothèque	Catégorie de référence					
Propriétaire avec hypothèque	1.240	(0.341)	1.488	(0.409)		
Locataire, loyer du marché	4.167***	(1.057)	3.599***	(0.899)		
Locataire, loyer réduit ou gratuit	4.059***	(1.112)	3.033***	(0.828)		
Revenu logarithmique (en % du revenu médian)					0.169***	(0.0394)
Peu ou pas de capital financier						
Un certain capital financier					0.529***	(0.0959)
Un capital financier important					0.305***	(0.108)
Constante	0.0534***	(0.0221)	0.0143***	(0.00780)	42.34***	(48.78)
Observations	4,054		4,054		4,054	
Wald Chi ²	552.47		579.14		553.35	
Df	16		22		25	
p	< 0.000		< 0.000		< 0.000	
Nagelkerke pseudo-R ²	0.3014		0.3963		0.4403	

Note : *p<0,10, **p<0,05, ***p<0,01. Des poids transversaux personnels sont utilisés. Les erreurs types robustes sont signalées. PRM : personne de référence du ménage.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

(1) : niveau d'études de la PRM (si célibataire) ou de la PRM et du partenaire. Mixte signifie que la PRM et le partenaire ont des niveaux d'éducation différents. L'enseignement supérieur signifie que le PRM et/ou le partenaire est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et que l'autre a au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

(2) : santé de la PRM (si célibataire) ou de la PRM et du partenaire. Mixte signifie que la PRM et son partenaire évaluent leur santé différemment. Une (très) mauvaise santé signifie que soit la PRM et le partenaire ont tous deux une (très) mauvaise santé, soit l'un a une (très) mauvaise santé et l'autre une santé raisonnable.

(3) : immigrant : -PRM (si célibataire) ou PRM et partenaire sont tous deux des immigrants.

Des modèles très similaires ont été estimés pour la population plus âgée. Les variables explicatives concernant l'emploi rémunéré et le chômage ne sont plus pertinentes puisque presque toutes les personnes de plus de 64 ans sont à la retraite. La variable relative au type de ménage a été simplifiée car presque toutes les personnes âgées sont célibataires ou vivent en couple sans enfant.¹¹

Les coefficients des variables d'âge impliquent que la privation commence à diminuer après l'âge de 70 ans. Les personnes de référence féminines ne présentent pas un risque de privation significativement plus élevé que leurs homologues masculins. Le risque de privation diminue clairement à mesure que le niveau d'éducation augmente ; comme pour la population plus jeune, cet effet est en partie dû au revenu plus élevé des personnes plus instruites. Le niveau de santé générale a un effet très important sur la privation : si la santé est seulement raisonnable ou (très) mauvaise, le risque de privation augmente considérablement par rapport à une situation de bonne santé ; cet effet persiste largement lorsque l'on tient compte des revenus. Le fait d'être immigré n'a pas d'effet significatif sur la privation des personnes âgées. Les personnes âgées seules sont beaucoup plus exposées au risque de privation que les couples âgés, principalement parce que les personnes seules ont un revenu plus faible et un capital moins important que les couples. Les personnes âgées vivant dans d'autres types de ménages (un petit groupe – moins de 10 % – et hétérogène) ont également un risque de privation plus élevé que les couples. Les personnes âgées vivant en Flandre sont moins susceptibles d'être défavorisées que celles qui vivent à Bruxelles. Les locataires sont plus susceptibles de vivre en situation de privation matérielle que les propriétaires. Enfin, la privation diminue lorsque le revenu équivalent normalisé augmente. Fusco et al. (2011) affirment que « *for elderly people, the lack of life cycle information (such as length and type of career, major life events) does not allow a relevant analysis of their current living conditions* » (p. 23). Ce point de vue peut sembler extrême, mais des informations sur le statut professionnel antérieur des individus auraient certainement augmenté le pouvoir explicatif du modèle.

Le Tableau 4 montre, pour l'ensemble de la population, les effets sur la privation matérielle des variables qui se sont révélées les plus pertinentes dans les analyses présentées ci-dessus. Lorsqu'elles se sont avérées statistiquement significatives, les termes d'interaction entre ces variables et le groupe d'âge ont été inclus dans le modèle. Pour la plupart des variables, les coefficients estimés sont conformes à ce qui a été rapporté ci-dessus séparément pour les groupes des personnes âgées et des jeunes, et ne seront pas abordés ici. La santé propre (déclarée par la PRM elle-même) et celle du partenaire (pour un couple) ont un impact beaucoup plus important chez les personnes âgées que chez les jeunes. Les données EU-SILC ne permettent pas d'approfondir ce constat intéressant. Une interprétation possible est que les problèmes de santé des personnes âgées nécessitent beaucoup de dépenses supplémentaires, ce qui réduit les ressources disponibles pour d'autres types de consommation et augmente le risque de privation.

(11) Voir le tableau de fréquence 6 en annexe pour les statistiques descriptives des variables.

Le terme d'interaction entre le logarithme du revenu et le groupe d'âge est inférieur à un et n'est pas significativement différent de celui-ci (valeur neutre). Cela implique que, en tenant compte des autres variables, l'effet du revenu sur la privation matérielle n'est certainement pas plus faible dans la population âgée que dans la plus jeune. Ce résultat semble quelque peu contraire à ceux présentés dans le graphique 5, qui suggéraient que la relation entre le revenu et la privation était plus faible chez les personnes âgées que chez les moins de 65 ans. Cela s'explique notamment par le fait que, dans le graphique 5, le revenu équivalent a été utilisé à la place du revenu disponible. Si nous remplaçons le revenu équivalent par le revenu disponible dans l'équation logistique utilisée pour le Tableau 4, le coefficient du terme d'interaction n'est que de 1,06 et n'est pas significatif ; $p = 0,90$. Une autre raison est qu'au sein du groupe des personnes non âgées, un certain nombre de déterminants importants de la privation, tels que l'éducation, la santé, le travail rémunéré et l'accession à la propriété, sont liés au revenu, ce qui n'est pas ou moins le cas chez les personnes de plus de 65 ans. En particulier, les personnes âgées à faibles revenus sont beaucoup plus susceptibles d'être propriétaires d'un logement sans hypothèque que les jeunes ayant des revenus similaires. Le contrôle statistique de ces déterminants réduit donc considérablement le coefficient estimé du revenu chez les personnes non âgées, mais beaucoup moins chez les personnes âgées.

TABEAU 3 : MODELES DE REGRESSION LOGISTIQUE POUR LA PRIVATION MATERIELLE, POPULATION AGEE, 2018, ODDS RATIOS

	Model 1		Model 2		Model 3	
	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type
Age	0.862***	(0.0294)	0.873***	(0.0292)	0.885***	(0.0305)
Age carré	0.982***	(0.00607)	0.983***	(0.00608)	0.986**	(0.00614)
PRM Homme	Catégorie de référence					
PRM Femme	1.241	(0.310)	1.203	(0.301)	1.120	(0.286)
Enseignement secondaire inférieur ou moins	4.856***	(1.889)	3.569***	(1.417)	2.245	(0.935)
Enseignement secondaire supérieur ou mixte	3.826***	(1.535)	3.379***	(1.382)	2.545**	(1.059)
Enseignement supérieur (1)	Catégorie de référence					
(Très) bonne santé (2)	Catégorie de référence					
Santé raisonnable ou mitigée	5.148***	(1.807)	4.291***	(1.530)	3.953***	(1.422)
(Très) mauvaise santé	12.25***	(4.369)	11.31***	(3.996)	10.29***	(3.654)
Ménage de migrants (3)	1.033	(0.326)	0.991	(0.309)	0.721	(0.254)
Célibataire, sans enfants ou autres	5.059***	(1.770)	4.253***	(1.501)	1.907	(0.746)
Couple, sans enfants ou autres	Catégorie de référence					
Autres ménages	2.805**	(1.177)	2.566**	(1.083)	3.045**	(1.384)
Région de Bruxelles-Capitale	Catégorie de référence					
Flandre	0.325***	(0.115)	0.377***	(0.134)	0.351***	(0.134)
Wallonie	0.709	(0.230)	0.810	(0.271)	0.685	(0.246)
Propriétaire	Catégorie de référence					
Locataire, loyer du marché			2.042**	(0.587)	1.802**	(0.532)
Locataire, loyer réduit ou gratuit			2.955***	(0.881)	2.386***	(0.723)

(suite du Tableau 3)

	Model 1		Model 2		Model 3	
	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type	Odds-ratio	Erreur type
Revenu logarithmique (en % du revenu médian)					0.186***	(0.0835)
Peu ou pas de capital financier						
Un certain capital financier					0.864	(0.254)
Un capital financier important					0.146***	(0.0803)
Constante	235.1**	(593.0)	85.45	(214.5)	66,611***	(209,853)
Observations	1,679		1,679		1,679	
Wald Chi ²	144.58		157.49		157.88	
DI	12		14		17	
p	< 0.000		< 0.000		< 0.000	
Nagelkerke pseudo-R ²	0.2402		0.2613		0.3128	

Note : *p<0,10, **p<0,05, ***p<0,01. Des poids transversaux personnels sont utilisés. Les erreurs types robustes sont signalées. PRM : personne de référence du ménage.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

(1) : niveau d'études de la PRM (si célibataire) ou de la PRM et du partenaire. Mixte signifie que la PRM et le partenaire ont des niveaux d'éducation différents.

(2) : santé de la PRM (si célibataire) ou de la PRM et du partenaire. Mixte signifie que la PRM et son partenaire évaluent leur santé différemment. Une (très) mauvaise santé signifie que soit la PRM et le partenaire ont tous deux une (très) mauvaise santé, soit l'un a une (très) mauvaise santé et l'autre une santé raisonnable.

(3) : immigrant : -PRM (si célibataire) ou PRM et partenaire sont tous deux des immigrants.

TABEAU 4 : MODELES DE REGRESSION LOGISTIQUE POUR LA PRIVATION MATERIELLE, ECHANTILLON COMPLET, 2018, ODDS RATIOS

	Odds-ratio	Erreur type
Age	0.983***	(0.00637)
Age carré	0.998***	(0.000371)
PRM Homme	Catégorie de référence	
PRM Femme	1.272	(0.161)
Enseignement secondaire inférieur ou moins	2.445***	(0.429)
Enseignement secondaire supérieur ou mixte	1.585***	(0.265)
Enseignement supérieur (1)	Catégorie de référence	
(Très) bonne santé (2)	Catégorie de référence	
Santé raisonnable ou mitigée	1.478**	(0.240)
(Très) mauvaise santé	2.509***	(0.522)
Termes d'interactions avec groupes d'âge:		
raisonnable ou mitigée et 65+	2.862***	(1.157)
(Très) mauvaise santé et 65+	4.190***	(1.812)
Immigrant (3)	1.551***	(0.229)
Célibataire	0.742	(0.138)
Couple	Catégorie de référence	
Interaction: Célibataire et 65+	1.722	(0.679)
Nombre d'enfants	1.540***	(0.124)
Région de Bruxelles-Capitale	Catégorie de référence	
Flandre	0.976	(0.179)
Wallonie	2.040***	(0.352)
La PRM et son partenaire ont tous deux un travail rémunéré	Catégorie de référence	
PRM ou partenaire (si présent) emploi rémunéré	2.400***	(0.655)
PRM et partenaire (si présent) pas de travail rémunéré	4.650***	(1.420)

(suite du Tableau 4)

	Odds-ratio	Erreur type
Propriétaire sans hypothèque	Catégorie de référence	
Propriétaire avec hypothèque	1.204	(0.261)
Locataire, loyer du marché	2.865***	(0.526)
Locataire, loyer réduit ou gratuit	2.651***	(0.526)
Revenu logarithmique (en % du revenu médian)	0.189***	(0.0398)
Interaction: Revenu logarithmique et 65+	0.923	(0.428)
Peu ou pas de capital financier	Catégorie de référence	
Un certain capital financier	0.592***	(0.0916)
Un capital financier important	0.240***	(0.0708)
Constante	26.36***	(25.68)
Observations	5,733	
Wald Chi ²	645.08	
DI	25	
p	< 0.000	
Nagelkerke pseudo-R ²	0.4136	

Note : *p<0,10, **p<0,05, ***p<0,01. Des poids transversaux personnels sont utilisés. Les erreurs types robustes sont signalées. PRM : personne de référence du ménage.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

(1) : niveau d'études de la PRM (si célibataire) ou de la PRM et du partenaire. Mixte signifie que la PRM et le partenaire ont des niveaux d'éducation différents.

(2) : santé de la PRM (si célibataire) ou de la PRM et du partenaire. Mixte signifie que la PRM et son partenaire évaluent leur santé différemment. Une (très) mauvaise santé signifie que soit la PRM et le partenaire ont tous deux une (très) mauvaise santé, soit l'un a une (très) mauvaise santé et l'autre une santé raisonnable.

(3) : immigrant : -PRM (si célibataire) ou PRM et partenaire sont tous deux des immigrants.

5. CONCLUSIONS

L'objectif de cet article était d'identifier les caractéristiques des individus et des ménages qui expliquent la privation matérielle et la privation matérielle sévère en Belgique, tout en opérant une distinction entre les personnes âgées de moins de 65 ans et celles âgées de 65 ans ou plus. La section 2 a d'abord fourni une description des deux indicateurs de privation ainsi qu'une analyse de leurs composantes. Les résultats montrent que la capacité à s'offrir une semaine de vacances annuelles loin de chez soi et la capacité à faire face à des coûts financiers imprévus sont les deux éléments qui font le plus souvent défaut pour les deux groupes d'âge. Environ 25 % des personnes âgées et des personnes non âgées n'ont pas les moyens de prendre une semaine de vacances. L'incapacité à faire face à des dépenses imprévues est plus fréquente chez les moins de 65 ans que chez les plus de 65 ans. Les pourcentages de personnes ayant des arriérés de paiement, ou qui n'ont pas les moyens de chauffer leur habitation, de manger de la viande (ou un équivalent) régulièrement ou d'avoir une voiture, sont compris entre 5 et 8 % pour les personnes non âgées, et nettement inférieurs pour les personnes âgées. En ce qui concerne les articles de base tels que le téléphone et la télévision, seule une très faible proportion de la population n'a pas les moyens de les acheter.

La section 3 a analysé la relation entre la privation matérielle (sévère) et la pauvreté monétaire. Elle compare d'abord l'évolution des mesures de privation avec celle de l'indicateur de risque de pauvreté entre 2004 et 2018. Les résultats ont montré que la privation matérielle et la privation matérielle sévère ont diminué depuis 2005 pour les plus de 65 ans, tandis que pour la population plus jeune, la diminution était beaucoup plus faible ; ou la tendance était même stable. Ils ont également indiqué que les jeunes étaient plus touchés par la privation matérielle que les personnes âgées. Inversement, dans un passé récent, les jeunes souffraient moins de la pauvreté monétaire, bien que cette différence ait disparu au cours des dernières années. Ces résultats semblent indiquer que le revenu n'est pas le seul facteur influençant la privation matérielle.

La relation entre la privation matérielle et la pauvreté monétaire a été analysée plus en détail. Les résultats sont similaires à ceux de recherches précédentes. Bien qu'il existe un lien évident entre le revenu et la privation, l'adéquation entre les personnes exposées au risque de pauvreté et celles exposées au risque de privation matérielle sévère est loin d'être parfaite. Cette corrélation modérée est d'autant plus vraie pour les personnes âgées que pour la population de moins de 65 ans. Le revenu n'est donc pas suffisant pour déterminer le risque de privation.

L'impact d'autres caractéristiques a été estimé à l'aide d'une régression logistique dans la section 4. Les résultats pour le groupe des jeunes montrent que, bien que le revenu soit un déterminant important de la privation matérielle, d'autres caractéristiques telles que le statut d'occupation du logement, la santé, l'âge, le nombre d'enfants, l'éducation, le statut migratoire, l'emploi rémunéré, le capital financier du ménage et la région d'habitation ont également un impact significatif sur la privation.

Le statut d'occupation du logement et la santé sont également des déterminants très importants de la privation des personnes âgées, tandis que l'âge, l'éducation, le capital financier et la région ont également un impact significatif. En tenant compte de ces variables, l'impact du revenu familial sur la privation chez les personnes âgées est au

moins aussi important que dans la population plus jeune. La corrélation bivariée plus faible entre le revenu et la privation chez les personnes âgées par rapport aux jeunes peut être largement attribuée au fait que les personnes âgées à faibles revenus sont beaucoup plus susceptibles d'être propriétaires d'un logement sans hypothèque que les jeunes ayant des revenus similaires. L'accès à la propriété semble être une garantie contre la privation pour les deux groupes d'âge. L'association plus faible entre revenu et privation matérielle chez les plus de 65 ans par rapport aux moins de 65 ans peut également s'expliquer par le fait que les plus de 65 ans ayant un faible revenu sont plus susceptibles d'avoir une mauvaise santé que les moins de 65 ans ayant un revenu comparable.

ANNEXE

TABLEAU 5 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT PAR TRANCHE D'AGE, 2018

Statut d'occupation		
%	0-64	65+
Propriétaire sans hypothèque	19.9	71.5
Propriétaire avec hypothèque	51.8	6.2
Locataire	20.5	12.7
Loyer réduit	6.9	7.4
Loyer gratuit	1.0	2.2
Total	100 %	100 %

Note : des poids transversaux personnels sont utilisés.

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

TABEAU 6 : TABLEAU DE FREQUENCE DES CARACTERISTIQUES DES INDIVIDUS ET DES MENAGES DU SOUS-ECHANTILLON UTILISE DANS L'ANALYSE LOGIT, 2018

	groupe < 65	groupe 65+
Genre		
PRM Homme	2,616	1,016
PRM Femme	1,438	663
Niveau d'éducation		
Enseignement secondaire inférieur ou moins	663	623
Enseignement secondaire supérieur ou mixte	1,419	566
Enseignement supérieur	1,972	490
Santé		
(Très) bonne santé	2,801	810
Santé raisonnable ou mitigée	950	612
(Très) mauvaise santé	303	257
Statut migratoire		
Migrant	788	168
Non migrant	3,266	1,511
Structure du ménage		
Célibataire, sans enfants ou autres	1,100	801
Célibataire, avec enfants	492	
Couples, sans enfants ou autres	766	729
Couples, avec enfants	1,403	
Autres ménages	293	149
Région		
Région de Bruxelles-Capitale	756	199
Flandre	2,038	929
Wallonie	1,260	551
Emploi		
La PRM et son partenaire ont tous deux un travail rémunéré	1,476	
PRM ou partenaire (si présent) emploi rémunéré	1,606	
PRM et partenaire (si présent) pas de travail rémunéré	972	
Chômage		
PRM et/ou partenaire chômeurs	367	
Statut d'occupation du logement		
Propriétaire sans hypothèque	830	1,252
Propriétaire avec hypothèque	1,825	67

(suite du Tableau 6)

	groupe < 65	groupe 65+
Locataire, loyer du marché	1,034	237
Locataire, loyer réduit ou gratuit	365	190
Capital financier		
Peu ou pas de capital financier	2,085	749
Un certain capital financier	1,052	415
Un capital financier important	917	515

Source : données transversales EU-SILC 2018, calculs de l'auteur à partir de STATA.

BIBLIOGRAPHIE

Atkinson, A. B., Guio, A.-C. et Marlier, E., *Monitoring social inclusion in Europe*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2017, doi: 10.2785/60152.

Atkinson, A. B., Cantillon, B., Marlier, E. et Nolan, B., *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press, 2002, doi: 10.1093/0199253498.001.0001.

Bárcena-Martín, E., Lacomba, B., Moro-Egido, A. I. et Pérez-Moreno, S., Country differences in material deprivation in Europe, *Review of Income and Wealth*, 60(4), pp. 802-820, 2014, doi: 10.1111/roiw.12030.

Berthoud, R. et Bryan, M., Income, deprivation and poverty: A longitudinal analysis, *Journal of Social Policy*, 40(1), pp. 135-156, 2011, doi: 10.1017/S0047279410000504.

Boarini, R. et Mira d'Ercole, M., *Measures of material deprivation in OECD countries*, OECD Social, Employment and Migration Working Paper No. 37, 2006, doi: 10.1787/8666767270205.

British Medical Association, *Health at a price: Reducing the impact of poverty, A briefing from the board of science*, 2017, consulté sur : <https://www.bma.org.uk/media/2084/health-at-a-price-2017.pdf>.

Cantillon, B. et Buysse, L., *De staat van de welvaartsstaat*, Louvain, Acco, 2016.

Cantillon, S. et Nolan, B., Are married women more deprived than their husbands?, *Journal of Social Policy*, 27(2), pp. 151-171, 1998, doi: 10.1017/S0047279498005261.

Comité d'étude sur le vieillissement, *Comité d'étude sur le vieillissement, rapport annuel 2018*, 2018, consulté sur : <https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/fr/publication/comite-detude-sur-le-vieillissement-rapport-annuel-2018>.

Groffen, D. A., Bosma, H., van den Akker, M., Kempen, G. I. et Van Eijk, J. T. M., Material deprivation and health-related dysfunction in older Dutch people: findings from the SMILE study, *European Journal of Public Health*, 18(3), pp. 258-263, 2008, <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckm119>.

Dewilde, C., Individual and institutional determinants of multidimensional poverty: A European comparison, *Social Indicators Research*, 86(2), pp. 233-256, 2008, doi: 10.1007/s11205-007-9106-6.

European Commission, *EUROPE 2020. A strategy for smart, sustainable and inclusive growth*, European Commission, 2010, consulté sur : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:EN:PDF>.

European Commission and Social Protection Committee, *The 2018 pension adequacy report: Current and future income adequacy in old age in the EU (Vol. 1)*, 2018, doi: 10.2767/406275.

Eurostat, *Combating poverty and social exclusion: A statistical portrait of the European Union 2010*, Office for official publications of the European Communities, 2010, consulté sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/5723553/KS-EP-09-001-EN.PDF/beb36abc-ff29-48a0-8518-32b64ad73ca5>.

Figari, F., Cross-national differences in determinants of multiple deprivation in Europe, *The Journal of Economic Inequality*, 10(3), pp. 397-418, 2012, doi: 10.1007/s10888-010-9157-9.

Frère, J.-M., *The population at risk of poverty or social exclusion in Belgium: Projection until 2030*, Federal Planning Bureau Working Paper No. 12-16, 2016, consulté sur : https://www.plan.be/admin/uploaded/201611280930210.WP_161211326_E.pdf.

Fusco, A., Guio, A.-C. et Marlier, E., *Income poverty and material deprivation in European countries*, CEPS/INSTEAD Working Paper No. 2011-04, 2011, consulté sur : <https://EconPapers.repec.org/RePEc:irs:cepswp:2011-04>.

Guio, A.-C., *What can be learned from deprivation indicators in Europe*, paper presented at the Indicator Subgroup of the Social Protection Committee, 10 février 2009, 2009, consulté sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5845041/KS-RA-09-007-EN.PDF/6d80bc28-534a-4fae-9783-9983e05ca20a>.

Guio, A.-C., Gordon, D. et Marlier, E., *Measuring material deprivation in the EU: Indicators for the whole population and child-specific indicators*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2012, consulté sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5853037/KS-RA-12-018-EN.PDF>.

Guio, A.-C., Gordon, D., Najera, H. et Pomati, M., *Revising the EU material deprivation variables*, Luxembourg, European Union, 2017, consulté sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/8309969/KS-TC-17-002-EN-N.pdf/da1887c3-a6b1-462e-bafb-e4f0b3fd3ab8>.

Halleröd, B., Larsson, D., Gordon, D. et Ritakallio, V.-M., Relative deprivation: A comparative analysis of Britain, Finland and Sweden, *Journal of European Social Policy*, 16(4), pp. 328-345, 2006, doi: 10.1177/0958928706068272.

Layte, R., Whelan, C. T., Maître, B. et Nolan, B., Explaining levels of deprivation in the European Union, *Acta Sociologica*, 44(2), pp. 105-121, 2001, doi: 10.1177/000169930104400201.

Maître, B., Whelan, C. T. et Layte, R., Understanding the mismatch between income poverty and deprivation: A dynamic comparative analysis, *European Sociological Review*, 20(4), pp. 287-302, 2004, doi: 10.1093/esr/jch029.

McKay, S., *Measuring material deprivation among older people: Methodological study to revise the Family Resources Survey questions*, The National Centre for Social Research Working Paper No. 54, 2008, consulté sur : <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130125094446/> ; <http://research.dwp.gov.uk/asd/asd5/WP54.pdf>.

Muffels, R. et Fouarge, D., The role of European welfare states in explaining resources deprivation, *Social Indicators Research*, 68(3), pp. 299-330, 2004, doi: 10.1023/B:SOCI.0000033576.40499.99.

Nolan, B. et Whelan, C.T., *Resources, Deprivation, and Poverty*, Clarendon Press Oxford, 1996.

Nolan, B. et Whelan, C.T., *Poverty and Deprivation in Europe*, Oxford University Press, 2011.

Nolan, B. et Whelan, C., The relationship between income and deprivation: A dynamic perspective, *Revue Economique*, 47(3), pp. 709-717, 1996, doi: 10.3406/reco.1996.409808.

Perry, B., The mismatch between income measures and direct outcome measures of poverty, *Social Policy Journal of New Zealand*, 19, pp. 101-127, 2002, consulté sur : <https://www.msd.govt.nz/documents/about-msd-and-our-work/publications-resources/journals-and-magazines/social-policy-journal/spj19/19-pages-101-127.pdf>.

Whelan, C. T., Layte, R. et Maître, B., *Persistent deprivation in the European union*, EPAG Working Paper No. 23, 2001, consulté sur : <https://www.esri.ie/system/files/media/file-uploads/2002-03/OPEA16.pdf>.

TABLE DES MATIERES

UNE ANALYSE DE LA PRIVATION EN BELGIQUE : COMPARAISON ENTRE LES PERSONNES AGEES ET LES PERSONNES NON AGEES

1.	INTRODUCTION	523
2.	LA PRIVATION MATERIELLE CHEZ LES PERSONNES AGEES ET LES JEUNES	525
2.1.	DEFINITION DE LA PRIVATION MATERIELLE ET DE LA PRIVATION MATERIELLE SEVERE	525
2.2.	ANALYSE DES ELEMENTS DE PRIVATION	526
2.3.	LES ARRIERES	527
3.	LA PRIVATION MATERIELLE ET LA PAUVRETE MONETAIRE	528
3.1.	EVOLUTION DE LA PRIVATION MATERIELLE ET DU RISQUE DE PAUVRETE	528
3.2.	LA RELATION ENTRE LA PRIVATION MATERIELLE ET LA PAUVRETE MONETAIRE	531
4.	LES DETERMINANTS DE LA PRIVATION MATERIELLE	534
4.1.	RESULTATS DES ETUDES PRECEDENTES	535
4.2.	DONNEES ET VARIABLES EXPLICATIVES	537
4.3.	LE MODELE	538
4.4.	RESULTATS	539
5.	CONCLUSIONS	549
	ANNEXE	551
	BIBLIOGRAPHIE	554